

DEVOIRS DU PATIENT



Assumer de façon responsable
soin de votre santé.



Soumettez une documentation
complète, véridique et mise à jour.



Un traitement digne et respectueux avec
personnels de santé.



Suivez les recommandations de
personnels de santé.



Fournir des informations opportunes,
claires, véridiques et complètes.



Respectez votre rendez-vous en temps
opportun ou annulez-le rapidement.



Annuler la valeur correspondante
à la fourniture du service.



faire un usage rationnel de
ressources.



Respecter les règles institutionnel.



Co-responsabilité dans leurs soins personnels et la sécurité des patient.

DROITS DES POPULATIONS VULNÉRABLES

DROITS DES PATIENTS EN CONDITION DU HANDICAP



- Une attention opportune, en tenant compte de leur état d'invalidité.
- Que des informations claires soient fournies, compte tenu de leur état d'invalidité.
- Autoriser l'entrée d'un accompagnateur lorsque le patient l'autorise.
- Avoir une infrastructure sécuritaire qui facilite leur accès aux services de santé.
- Autoriser l'entrée des chiens ou des animaux d'assistance qui accompagnent les personnes handicapées.



DROITS DES PATIENTS AVEC DES DIAGNOSTIC ASSOCIÉS À SANTÉ MENTALE

- Pour bénéficier des mêmes droits que les autres utilisateurs.
- Recevoir un traitement digne et respectueux.
- Réservation des informations associées à votre parcours de soins.
- Hébergement dans des zones qui favorisent l'intimité et la sécurité pendant les soins.
- Fournissez des informations claires, compte tenu de votre état de santé.

- Pour communiquer librement.
- Autoriser l'entrée d'un compagnon si nécessaire.
- Être suivi par des professionnels qualifiés pour votre condition clinique.

DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS



- Autonomie pour prendre des décisions concernant la sexualité.
- Respect de l'intégrité du corps et de ses expressions sexuelles.
- Exprimer librement et de manière autonome son orientation sexuelle.
- Relations sexuelles consensuelles.
- Accès aux informations et services liés à la santé sexuelle et reproductive, y compris la prévention des grossesses non désirées.

LES DROITS DES FEMMES



- Droit à une vie sans violence.
- Accès aux informations et services liés à la santé sexuelle et reproductive, y compris la prévention des grossesses non désirées.
- Être traités comme des personnes à part entière et non comme des êtres exclusivement reproducteurs.
- Exercer la sexualité de manière agréable sans que cela implique nécessairement une grossesse.



DROITS DE LA FEMME GROSSESSE

- Priorisation de votre attention.
- Recevoir un traitement digne, amical et courtois.
- Respect de leurs croyances culturelles et de leurs peurs.
- Je respecte votre douleur.
- Droit à un libre choix éclairé.
- Avoir l'accompagnement de votre partenaire.
- Accès aux informations relatives à votre processus de grossesse.
- À moins qu'elle et son bébé ne soient soumis à des routines médicales inutiles.
- Demande d'autorisation pour le personnel en formation pour faire partie de votre processus de soins.
- Droit à un lien immédiat avec votre enfant et à un logement commun.



DROITS DU PRÉMATURÉ

- La prématurité peut être évitée dans de nombreux cas grâce au contrôle de la grossesse auquel toutes les femmes ont droit.
- Les nouveau-nés prématurés ont le droit de naître et d'être soignés dans des lieux appropriés.
- Le nouveau-né prématuré a le droit de recevoir une attention adéquate à ses besoins, compte tenu de ses semaines de gestation, de son poids à la naissance et de ses caractéristiques individuelles. Chaque étape de son traitement doit être franchie avec une vision d'avenir.
- Les nouveau-nés prématurés ont le droit de recevoir des soins infirmiers de qualité, orientés pour protéger leur développement et centrés sur la famille.
- Les bébés nés prématurément ont le droit d'être nourris au lait maternel.
- Tous les bébés prématurés ont droit à la prévention de la cécité due à la rétinopathie du prématuré (ROP).

- Un enfant né prématurément à haut risque doit avoir accès, après sa sortie néonatale, à des programmes de suivi particuliers.
- La famille d'un nouveau-né prématuré a pleinement le droit d'être informée et de participer à la prise de décision concernant sa santé tout au long de sa prise en charge néonatale et pédiatrique.
- Le nouveau-né prématuré a le droit d'être accompagné de sa famille à tout moment.
- Les personnes nées prématurément ont le même droit à l'intégration sociale que celles nées à terme.

DROITS DES ENFANTS



- Accès à votre déclaration de naissance et à votre affiliation à la sécurité sociale en santé.
- Droit à un nom.
- Priorisation de vos soins et accès à des soins particuliers.
- Autoriser l'accompagnement familial.
- L'accès de votre soignant à des informations claires et opportunes.
- Accès à du matériel ludique pour vos loisirs.
- Garantie alimentaire.



DROITS DE LA POPULATION LGBTI

- À un traitement digne et respectueux.
- Ne pas être discriminé en raison de son orientation sexuelle ou de son identité de genre.
- À l'autonomie et à l'intégrité sexuelle.
- Relations sexuelles consensuelles.
- L'équité sexuelle.
- Exprimer librement et de manière autonome son orientation sexuelle.
- Accès aux informations et services liés à la santé sexuelle et reproductive, y compris la prévention des grossesses non désirées.

DROITS DE LA PERSONNE ÂGÉE



- Priorisation de votre attention.
- Droit d'être entendu.
- Respect de vos goûts et préférences.
- Recevoir un traitement digne, amical et courtois.
- Soins sans discrimination.
- Qu'un accompagnateur soit autorisé lorsque le patient l'autorise.
- Que l'information et l'accès aux services soient fournis de manière affirmée, en tenant compte de leur âge.

DROITS DE LA POPULATION VICTIME DE CONFLIT ARMÉ



- Reconnaissance, dignité et restauration de leurs droits.
- Recevoir un traitement digne et respectueux.
- Accès aux informations sur vos droits.
- Informier et orienter sur les parcours de soins.

DROITS DE LA POPULATION VICTIME DE VIOLENCES SEXUELLES



- Respect de votre statut de victime.
- Recevez des soins complets, sans être revictimisé.
- Accompagnement psychologique et social de la victime et de sa famille.
- Accès à la contraception d'urgence, au test de grossesse et aux tests de diagnostic des IST et du VIH.
- Recevez gratuitement des conseils, des conseils juridiques et une assistance technique juridique.
- Donnez votre consentement éclairé pour les examens médico-légaux.
- Réserve d'identité à réception et confidentialité dans le traitement de vos informations.

DROITS DES ANCIENS COMBATTANTS



- Reconnaissance de votre identité et de votre condition.
- Recevoir un traitement digne et respectueux.
- Accès aux informations sur vos droits.
- Une prise en charge globale prenant en compte les séquelles psychologiques ou physiques, qui sont exonérées d'honoraires modérateurs ou de copaiements.
- Droit à l'affiliation au régime subventionné, tant qu'ils ne sont pas couverts par le système de santé des forces militaires et de la police nationale ou un autre régime excepté et/ou spécial et ne remplissent pas les conditions pour appartenir au régime contributif.



DROITS DES GROUPES RACIAUX AUTOCHTONES, CHAMBRE, AFRO-DESCENDANTS, RAIZAL, PALENQUERA

- à leur identité culturelle.
- À la dignité, à l'honneur et à la réputation du groupe racial.
- Utiliser leur propre langue, l'inclusion sociale et la discrimination non raciale et ethnique.
- Respect de leurs coutumes, langues, religion ; en tant que minorité ethnique et culturelle.
- Accès à des informations claires et opportunes adaptées à leur état.
- Pour prendre des décisions éclairées sur les procédures médicales.
- Représentation ethnique dans les espaces de participation citoyenne.

DROITS DES AIDANTS

- Recevoir un traitement digne, amical et courtois.
- Avoir des moyens de communication opportuns avec l'équipe de santé.
- Recevoir le soutien de l'équipe de santé face aux doutes qui surgissent dans la prise en charge du patient.

- Accès à des informations claires et actualisées sur la santé du patient et son évolution.
- Recevez chez vous un plan de gestion clairement écrit.
- Avoir du temps de repos.
- Dites NON aux exigences excessives du patient.
- Pour recevoir un soutien émotionnel.

DROITS DES PATIENTS



Recevez des informations claires, véridiques et opportunes concernant votre état de santé et les procédures requises.



Connaître le nom du personnel qui vous assiste



Recevoir un traitement digne et respectueux, sans aucun type de discrimination.



Prendre une décision éclairée, accepter ou non :

- Réalisation d'un acte médical.
- Participation à des projets de recherche.
- Participation du personnel à la formation lors de vos soins.



Recevez des soins de qualité.



Droit à un deuxième avis quand vous en avez besoin.



Respectez les règles. Recevoir des soins prioritaires lorsque votre état clinique ou votre vulnérabilité, l'exiger.



Vie privée et confidentialité des l'information.



En cas d'urgence vitale, recevez des soins sans aucune barrière de accès.



Avoir une mort digne et un accompagnement spirituel quand exiger.



Être autorisé à être accompagné par sa famille, quand votre état clinique ou votre état de santé la vulnérabilité l'exige.



Participation à la santé et déposer des réclamations ou suggestions lorsque vous identifiez des échecs dans votre processus de soins.